

CERN/FC/6224
CERN/3355
Original : anglais
30 mai 2018

ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA RECHERCHE NUCLÉAIRE
CERN EUROPEAN ORGANIZATION FOR NUCLEAR RESEARCH

Suite à donner

Procédure de vote

Information	COMITÉ DES FINANCES 364 ^e réunion 12 et 13 juin 2018	-
Information	CONSEIL SESSION PUBLIQUE 189 ^e session 14 et 15 juin 2018	-

**Évaluation et commentaires des commissaires aux comptes
concernant le bilan d'activités annuel 2017**

Chambre suprême de contrôle de Pologne



NAJWYŻSZA IZBA KONTROLI
CHAMBRE SUPRÊME DE CONTRÔLE DE POLOGNE

Audit No. P/17/052-5/CERN APR

**ÉVALUATION ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES CONCERNANT LE BILAN D'ACTIVITÉS
ANNUEL DE L'ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA
RECHERCHE NUCLÉAIRE (CERN APR) POUR
L'EXERCICE 2017**

Varsovie, le 18 mai 2018

(Page laissée blanche intentionnellement)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Envoyé pour information au :

**CONSEIL DE L'ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA RECHERCHE
NUCLÉAIRE**

(CERN)

CH-1211, Genève 23, Suisse

ÉVALUATION ET COMMENTAIRES CONCERNANT LE BILAN D'ACTIVITÉS ANNUEL DU CERN

Nous avons examiné le bilan d'activités annuel de l'Organisation européenne pour la Recherche nucléaire (CERN) pour l'exercice 2017, qui comprend un résumé analytique, un récapitulatif des produits et des charges par activité et par nature, un récapitulatif des charges pour les programmes scientifiques et non scientifiques, une synthèse des chiffres-clés par élément d'activité, assortis d'indicateurs-clés de performance, des tableaux récapitulatifs, des tableaux financiers, la liste des projets financés par l'UE, la liste des nouveaux accords de collaboration et des statistiques sur les accidents professionnels.

Responsabilités de la Direction du CERN à l'égard du bilan d'activités annuel

La Direction du CERN a la responsabilité d'établir et de présenter de manière fidèle le bilan d'activités annuel conformément aux lignes directrices figurant dans le rapport du Groupe de travail sur la gouvernance du CERN, approuvé par le Conseil à sa session du 13 mars 2008. Il est précisé dans ces lignes directrices que « *Le rapport annuel devrait se centrer sur les progrès réalisés quant aux objectifs et résultats précédemment approuvés par le Conseil pour l'année en question, avec les coûts réels correspondants. Le total des coûts indiqués serait égal au total des dépenses réelles de l'Organisation pour l'année n-1.* ».

Responsabilité de la Chambre suprême de contrôle de Pologne (NIK)

Il nous incombe d'évaluer et de commenter le bilan d'activités annuel sur la base de notre lecture du document. Nous avons procédé à la vérification conformément à la norme internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques n° 1720 (ISSAI 1720). Cette norme impose que nous nous soyons raisonnablement assurés de l'absence, dans le bilan d'activités annuel, d'incohérences majeures avec les états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 dont nous avons effectué la vérification. Elle impose également que nous vérifions que le bilan d'activités annuel ne comporte aucune anomalie dans les faits relatés, c'est-à-dire que les autres informations qui ne se rapportent pas à des aspects présentés dans les états financiers vérifiés sont correctement indiquées et présentées.

Nous estimons que les pièces qui nous ont été communiquées pour la vérification des états financiers 2017 du CERN et les vérifications effectuées sur d'autres documents liés aux opérations du CERN nous donnent des éléments suffisants et appropriés pour effectuer des comparaisons avec les informations présentées dans le bilan d'activités annuel, et constituent ainsi une base pour notre évaluation.

Évaluation du bilan d'activités annuel du CERN

Selon nous, le bilan d'activités annuel concorde, pour tous les aspects significatifs, avec les informations financières et non financières figurant dans les états financiers du CERN pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, et ne comporte aucune anomalie dans les faits relatés

en ce qui concerne les autres informations qui ne se rapportent pas à des aspects présentés dans les états financiers vérifiés.

Autres observations

1. Notre vérification est fondée principalement sur le projet de bilan d'activités annuel et les états financiers en cours d'audit. Conformément à la procédure de contrôle convenue en 2015 entre les auteurs du bilan et nous-mêmes, la vérification finale a été effectuée sur les états financiers du CERN signés.
2. Indicateurs-clés de performance

Nous avons noté avec satisfaction que le bilan d'activités annuel soumis au Conseil en mars 2018 contenait un chapitre distinct, intitulé « *Summary of Facts and Key Performance Indicators (KPI)* ». Ce chapitre présente un grand nombre de valeurs à partir desquelles il est possible de comparer la performance d'éléments-clés d'activités du CERN, tels que les accélérateurs, les expériences et la théorie, l'informatique LHC, la sécurité, la santé et la protection de l'environnement, la communication grand public, les produits, les achats et le transfert de connaissances, ou encore les ressources humaines, par rapport à celle de l'année précédente. Certains indicateurs sont matérialisés par un taux, d'autres par des paramètres comme des unités physiques ou des montants financiers ; dans d'autres cas, la performance est mesurée sous la forme d'une quantité. Nous sommes satisfaits que les indicateurs-clés de performance présentés couvrent davantage de domaines d'activité et que l'on se soit attaché, comme nous l'avions recommandé lors de l'exercice précédent, à donner plus de clarté aux informations fournies par l'ajout d'une description des valeurs (indicateurs) de la performance, ce qui permet au lecteur de comprendre quel moyen de mesure a été utilisé et quelle information celui-ci apporte. Nous nous félicitons également que, pour certains indicateurs-clés de performance, une comparaison ait été effectuée avec les valeurs de l'année ou des années précédentes, comparaison qui s'avère utile pour mieux évaluer et constater les progrès réalisés dans certains domaines d'activité du CERN.

Ewa Polkowska



Vice-présidente de la Chambre suprême
de contrôle de Pologne (NIK)
Présidente du Comité de direction
des audits du CERN

Wieslaw Kurzyca



Premier commissaire aux
comptes pour l'audit externe
du CERN

18 mai 2018
Chambre suprême de contrôle de Pologne
ul. Filtrowa 57
Varsovie, Pologne